

## ARRETE n° 24-2025

### Portant fixation de tarifs de la billetterie de l'ouvrage du Simserhof

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche,

**VU** la délibération n°31/2020 du 15 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Président de la Communauté de Communes ;

**VU** la délibération n°11/2021 du 04 mars 2021 portant création d'une régie de recettes intégrée au Budget Général de la Communauté de Communes pour la gestion de l'ensemble des bâtiments de l'ouvrage du Simserhof ;

**CONSIDERANT** le lancement de la saison touristique 2025,

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Type de Tarifs	Dénomination	Ayant-droit	Prix (€) T.T.C. par visiteur
Normal	Tarif plein	Adulte - plus de 18 ans	10,00 €
	Tarif adulte réduit*	Etudiants, sans emploi, Pass Destination Moselle, présentation du ticket d'entrée du Fort Casso, évènements spéciaux, PMR, Titulaire carte Cezam	8,00 €
	Tarif enfant	Enfant de 4 à 18 ans	8,00 €
	Tarif enfant réduit*	Enfant de 4 à 18 ans sur présentation du ticket d'entrée du Fort Casso, Pass Destination Moselle, évènements spéciaux	6,00 €
Groupe	Groupe adultes	Groupe de 10 adultes minimum	8,00 €
	Groupe enfants	Groupe de 10 enfants minimum de 4 à 18 ans	6,00 €
Gratuité	Accompagnateur	En groupe : 1 accompagnateur pour 8 enfants, scolaires, 1 accompagnateur par groupe de 19 adultes Chauffeur de bus Accompagnateur PMR	Gratuité
	Association de la Ligne Maginot*	Membres des associations "maginophiles"	
	Pass Pro Destination Moselle*	Pass Pro Destination Moselle	
	Employés CCPB*	Personnel employé par CCPB	

\* : Sur présentation d'un justificatif

**Article 2 :**

**Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 522/2024 du 11/09/2024.**

Fait à Bitche, le 14 mars 2025

Le Président,



David SUCK

Publié sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Bitche le

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038 67070 STRASBOURG)

19 MARS 2025